

34J15

Lac Tukimuattup

Légende

Carte des titres miniers

	Clair désigné	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
	Clair jaloux	D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Espéré
	Aire de titres en traitement	B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaissement, R-Révoqué
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)	P-Eu éternité de renouvellement, U-Refusé
	Territoire arpenté non désignable	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Espéré
	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du clair	N-Refus de renouveler, Z-Désaissement
	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)	R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
	Aire d'attraction	
	Autorisation de bail	
	Certificat d'autorisation	
	Déclaration de conformité	
	CM (concession minière) ou BM (bail minier)	
	BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)	

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la substance et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction.

Substance extraite

A Argile	G Grès	O Orpèbre	U Autre
B Sable de silice	I Indesminé	P Pierre concassée	X Calcite
C Carbone	J Jaspé	R Rhyolite	
D Pierre d'imprégnation	M Moraine	S Sables	
E Métaux de base	N Terre noire	T Tourbe	

Statut du site d'extraction

C) Ouvert sous conditions O) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soumis au jacobinage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbain
- Territoire soumis au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terrés de catégorie II
Terrés de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Piogagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Mission de Béthanie, Essipik, Maitheulakh, Nutashkuan

Frontières

Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 30'27" avec une variation annuelle décroissante de 0,7".
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18

Echelle 1:50 000

1000 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

